Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le
ID : 056-245614383-20240625-2024_06B_04-DE

Délibération de Bureau Communautaire
Séance du 20 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 20 juin à 17h00, les membres du Bureau Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président le 14 juin 2024 conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur Patrice LE PENHUIZIC, Président.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de votants : 13
Nombre de membres présents : 13
Procuration : 0

Étaient présents : M. Patrice LE PENHUIZIC, M. Boris LEMAIRE, M. Jean-Pierre GALUDEC, M. Pascal GUIBLIN, M. Michel GRIGNON, M. Dominique BONNE, M. Stéphane COMBEAU, M. Bernard CHAUVIN, Mme Morgane RHETO, M. Joël TRIBALLIER, Mme Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES, Mme Simone MALVILLE, M. Raymond HOUEIX.

Étaient excusés : M. Maxime PICARD et M. Serge LUBERT

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

2024 06 B n°04 - ÉCONOMIE – Caden – Fonds de concours « commerce » – Travaux de réhabilitation d'un ancien bar-restaurant

Par courrier en date du 25 septembre 2023, la commune de Caden a formulé une demande de soutien communautaire au titre du dispositif « Fonds de concours – Maintien ou création d'activités commerciales de proximité », pour la réhabilitation d'un ancien bar-restaurant située en cœur de bourg.

La commune n'ayant jamais bénéficié du dispositif jusqu'à aujourd'hui, son projet de travaux est éligible à hauteur de 50 % des dépenses subventionnables, et l'aide est plafonnée à 45 000 €.
Les membres de la Commission économie réunis en séance du 4 juin 2024 ont étudié le projet présenté par la commune.
Cette subvention concoure au plan de financement prévisionnel suivant et fourni par la commune :

PLAN DE FINANCEMENT RESTAURANT
MIS A JOUR AU 22/04/2024

DEPENSES	€ HT	€ TTC	RECETTES	€	%
Maitrise d'œuvre et bureaux d'études	19 290,00	23 148,00	***Département - PST (accordée)***	**41 930,70**	**25%**
Maîtrise d'oeuvre	9 600,00	11 520,00	Reste à charge Commune de Caden : 129.071,50 €		
BET Fluides	6 900,00	8 280,00	129.071,50 * 50 % = 64.535,75		
Contrôle technique	1 800,00	2 160,00	**Questembert Communauté - Fonds de Concours Commerce**		
SPS	990,00	1 188,00	**50% du reste à charge plafonné à 45.000 €**	**45 000,00**	**26%**
Travaux - Marchés	125 467,48	150 560,98	***Autofinancement final pour la commune de Caden***	***84 071,50***	***49%***
Lot 1 - Gros œuvre	9 567,00	11 480,40			
Lot 2 - Couverture étanchéité (reprise)	900,00	1 080,00			
Lot 3 - Isolation Cloisons sèches	16 474,29	19 769,15			
Lot 4 - Peinture	2 083,58	2 500,30			
Lot 5 - Serrurerie Métallerie	1 190,48	1 428,58			
Lot 6 - Electricité	24 404,90	29 285,88			
Lot 7 - Chauffage Ventilation	60 847,23	73 016,68			
Travaux complémentaires	10 000,00	12 000,00			
Matériel	26 244,72	31 493,02			
PV Constat matériel	317,20	380,00			
Matériel + licence	20 927,52	25 113,02			
Nettoyage et révision du matériel	5 000,00	6 000,00			
TOTAL	**171 002,20**	**205 202,00**	**TOTAL**	**171 002,20**	**100%**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le
ID : 056-245614383-20240625-2024_06B_04-DE

Vu l'avis favorable de la Commission économie du 4 juin 2024,

Vu la délibération communautaire 2021 12 n°06 portant sur les règles d'intervention du dispositif et autorisant le Bureau Communautaire à délibérer sur les demandes d'aide,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du Bureau Communautaire :

- *approuvent l'octroi d'une aide de 50 % du reste à charge communal plafonné à 45 000 € au profit de la commune de Caden au titre du dispositif de « Maintien ou création d'activités commerciales de proximité » ;*
- *autorisent Monsieur le Président ou son représentant légal à faire exécuter la présente décision et signer les actes et tous documents qui y sont liés.*

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 25 juin 2024

Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ
8 av. de la Gare
56231 QUESTEMBERT
CEDEX
02 97 26 59 51

Le secrétaire de séance ,
M. Stéphane COMBEAU

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ
8 av. de la Gare
56231 QUESTEMBERT
CEDEX
02 97 26 59 51

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Signé électroniquement par :
Patrice LE PENHUIZIC
Date: 25/06/2024 09:21:58 CEST